

CSE du 1^{er} avril : le ministère persiste dans la dérèglementation !

Le CSE du 1^{er} avril s'est tenu sous une forme dématérialisée, par mail du 1^{er} au 7 avril 2020. La FNEC FP-FO a refusé de participer à la séance et donc au vote. **Nous avons exprimé nos positions dans une déclaration préalable sous forme de courrier, jointe à ce CR.**

Le ministère ne suspend pas les contre-réformes, bien au contraire. A l'ordre du jour de ce CSE, en plein confinement, la suppression du BEP en tant que diplôme intermédiaire et la création de nouvelles Secondes-familles de métiers.

Texte 01 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant le programme de l'enseignement de français de la classe de seconde générale et technologique et de la classe de première des voies générale et technologique **Avis favorable**

Pour : 40 (UNSA, SNALC, SUD Education, SGEN-CFDT, FCPE, UNEF, Solidaires) **Contre : 1** (CFE-CGC)

Abstention : 19 (FSU)

NPPV : 4 (CGT)

Texte 02 : Projet d'arrêté portant modification des arrêtés de création des diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à la conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté **Avis favorable**

Pour : 24 (UNSA, CFTC, SNPTES, UNSA, SGEN-CFDT, UNEF)

Contre : 4 (SNALC, SUD Education, Solidaires)

Abstention : 32 (FSU, CFE-CGC, FCPE)

NPPV : 4 (CGT)

Texte 03 : Projet d'arrêté modifiant l'annexe de l'arrêté du 19 avril 2019 définissant les familles de métiers en classe de seconde professionnelle mentionnées à l'article D. 333-2 du code de l'éducation **Avis défavorable**

Explication de vote de la FSU :

-Aucun bilan sérieux n'a été fait sur la mise en place des premières familles de métiers. Aucune plus-value ne peut être mise en avant. Ce dispositif ne fait que repousser d'un an une partie du problème de l'affectation des élèves et fait peser de gros risques de déprofessionnalisation de la classe de 2nde bac pro.

-La FSU demande donc un moratoire sur la mise en place des nouvelles familles de métiers

- Demande une décharge horaire sur au moins les deux premières semaines en début d'année pour dégager du temps de concertation pour la mise en place de la progression
- Des familles de métiers repensées pourraient être utilisées pour les élèves qui n'auraient pas encore de projet professionnel précis. Cette classe ouvrirait ensuite l'accès à un parcours vers le bac pro en 3 ans permettant d'assurer l'apprentissage de l'ensemble des compétences professionnelles de qualité nécessaire à l'exercice du métier visé.

Explication de vote de l'UNSA :

SE-Unsa : pas favorable à l'extension des familles de métiers à la rentrée 2020, demande un moratoire d'un an pour les raisons suivantes :

- la mise en œuvre des 3 premières familles à la rentrée 2019 a été source de difficultés pour les équipes pédagogiques, la sélection des contenus à enseigner étant très largement laissée à leur initiative. Investissement important parallèle à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs en première année de CAP et en première pro. A la prochaine rentrée, tous les niveaux seront concernés par la transformation de la voie pro et les enseignants seront donc encore plus sollicités, à la fois pour faire évoluer ce qui a été mis en œuvre cette année et qui n'a pas donné entière satisfaction et pour poursuivre le déploiement sur les autres niveaux. Nous sommes convaincus que l'extension des familles de métiers peut attendre.
- opposés à la création de la famille « métiers de l'alimentation » : aucun établissement qui propose les 3 spécialités et très peu qui en proposent deux.

CGT : aucun bilan sérieux n'a été fait. L'expérience des Secondes POP a mis en évidence le décrochage des élèves déjà en projet, dans certaines matières.

Réponse administration :

- Bilan en cours
- Pas de moratoires mais des vade-mecum (notamment métiers alimentation), enrichissement ressources pédagogiques et formation en ligne (Magistère) pour les enseignants
- Le bac pro ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES : pas envisageable de le coupler avec transport et logistique pour le moment en raison de la carte de formations, certains établissements étant isolés
- La carte des formations en lien avec l'instauration des familles de métiers (par trois vagues) est en cours avec les régions et recteurs de région

Amendement du SE-UNSA : suppression de la famille de métiers de l'alimentation – VOTE sur l'amendement : Avis favorable

Pour : 36 (UNSA, SNALC, FSU, FCPE, UNEF)

Contre : 4 (CFE-CGC)

Abstention : 12 (SNIA-IPR-UNSA, CFTC, SNPTES, SUD Education)

NPPV : 12 (CGT, SGEN-CFDT, Solidaires)

Vote sur le texte

Pour : 19 (CFTC, SNPTES, FCPE)

Contre : 27 (SNALC, FSU, SE-UNSA, Sud Education, CFE-CGC, Solidaires)

Abstention :14 (SIEN-UNSA, SNIA-IPR-UNSA, UNSA Education, SGEN-CFDT, SNPDEN-UNSA, UNEF)

NPPV : 4 (CGT)

Texte 04 : Projet de décret relatif aux conditions de certification des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel et portant suppression du brevet d'études professionnelles

Avis défavorable

CGT : demande le maintien d'un véritable diplôme de niveau 3. Défend le diplôme en tant que qualification permettant une réelle reconnaissance dans le monde du travail.

FSU : La FSU demande le retrait de l'article 8 instaurant une attestation intermédiaire. Cette attestation n'aura aucune valeur pour l'insertion professionnelle, pour une poursuite de formation ou pour un retour en formation. Elle risque par contre d'engendrer une charge de travail accrue des personnels.

UNSA : Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, la charge de travail des personnels a été considérablement alourdie (...). Dans ce contexte, la fin du Diplôme Intermédiaire constitue un véritable soulagement sans pour autant représenter un recul pour les élèves. En effet, le DI est en grande majorité un BEP, diplôme dont le caractère professionnel est contesté par les employeurs et qui disparaîtra du Registre national des certifications professionnelles en 2023.

SGEN-CFDT : salue la suppression de la certification intermédiaire mais n'est pas favorable à la délivrance d'une attestation qui n'aura aucune légitimité hors éducation nationale. Le SGEN préconise une acquisition progressive du diplôme qui s'appuierait sur les blocs de compétences.

Réponse administration : L'attestation permettrait l'acquisition progressive du diplôme (bac pro) qui s'appuierait sur les blocs de compétences : les diplômes sont déjà organisés en blocs de compétences, et l'acquisition progressive du diplôme est déjà possible pour les adultes qui peuvent acquérir des attestations de blocs constituant *in fine* un diplôme global, sur plusieurs années. Pour les jeunes scolaires et apprentis, le décret relatif aux attestations de blocs de compétences est en voie de publication : il permettra à ces publics ayant échoué à l'examen de se voir délivrer des attestations de blocs pour les unités auxquelles ils auront néanmoins obtenu une note supérieure à 10. Cette délivrance d'attestations sera postérieure à la tenue du jury d'examen, l'objectif étant de favoriser la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences, et de motiver les jeunes en vue de l'obtention d'un diplôme en évitant le décrochage après l'obtention de tel ou tel bloc. Sa délivrance devra être automatisée.

Remarque FO : la délivrance du BEP comme diplôme pourrait également être délivrée automatiquement et aurait la valeur nationale du diplôme. Pourquoi ne pas rétablir le diplôme ?

Pour : 14 (SNIA-IPR-UNSA, SE-UNSA)

Contre : 26 (SNALC, FSU, SNPTEs, Sud Education, CFE-CGC, Solidaires)

Abstention : 14 (SIEN-UNSA, CFTC, UNSA-Education, FCPE, SNPDEN-UNSA, UNEF)

NPPV : 10 (CGT, SGEN-CFDT)

Texte 05 : Projet d'arrêté fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général **Avis défavorable**

Réponse de l'administration : S'agissant des préconisations temporelles pour les situations d'évaluation en CCF, il s'agit bien de préconisations et non d'obligations. Il est à noter que des situations d'évaluation sont d'ores et déjà organisées en académie en fin d'année précédant l'examen pour certaines épreuves professionnelles ou générales de différents diplômes. En cas de changement d'établissement ou de statut, il y a alors nécessité d'un échange entre établissements sur les situations d'évaluations déjà réalisées.

Remarque FO : le ministère renvoie les épreuves du baccalauréat professionnel au local.

Pour : 18 (SNPTES, SGEN-CFDT)

Contre : 21 (SNALC, FSU, Sud Education, Solidaires)

Abstention : 21 (CFTC, UNSA, CFE-CGC, FCPE, UNEF)

NPPV : 4 (CGT)

Texte 06 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du baccalauréat **Avis favorable**

Pour : 39 (UNSA, SNALC, CFTC, SNPTES, SGEN-CFDT, FCPE, UNEF)

Contre : 0

Abstention : 19 (FSU, CFE-CGC)

NPPV : 6 (CGT, UNSEN-CGT, SUD Education, Solidaires)

Texte 07 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique **Avis défavorable**

Pour : 11 (SNPTES)

Contre : 29 (SNALC, FSU, UNSA, SUD Education, CFE-CGC, Solidaires)

Abstention : 15 (CFTC, Alternative, FEP-CFDT, FCPE, SNPDEN-UNSA, UNEF)

NPPV : 9 (CGT, UNSEN-CGT, CNEA, JPA, SGEN-CFDT)

Texte 08 : Projet d'arrêté relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes **Avis favorable**

Pour : 18 (UNSA, UNEF)

Contre : 3 (SNALC, SUD Education, CFE-CGC)

Abstention : 20 (CFTC, SNPTES, SGEN-CFDT, FCPE)

NPPV : 23 (CGT, FSU, Solidaires)